



**COVID 19**

**AU CŒUR DE LA TOURMENTE QUI TOUCHE NOTRE PAYS,  
LES INDUSTRIELS DE LA COLLECTE, DU TRI ET DU  
RECYCLAGE S'EFFORCENT DE GARDER LE CAP**

**15 04 2020**

Les industriels de la régénération des déchets plastiques, membres du SRP et les entreprises de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets, membres du SNEFiD, ont entendu l'appel du gouvernement incitant les chefs d'entreprises à maintenir leurs activités et leurs usines ouvertes dans le strict respect des règles sanitaires indispensables pour protéger au mieux leur personnel.

La quasi-totalité des entreprises de la filière du recyclage ont continué leurs missions, conscientes de leur responsabilité et de leur contribution à l'indépendance de la France en matière d'approvisionnements en verre, carton, plastiques et métaux de nos industries stratégiques. Cette pandémie démontre que notre pays reste dépendant pour son approvisionnement en certaines matières nécessaires pour maintenir son outil industriel en situation de crise. A titre d'exemple, la France produit sur son territoire du PET recyclé indispensable à ses industries agroalimentaire et pharmaceutique, ce qui permet ainsi de réduire sa forte dépendance au PET vierge produit hors de ses frontières. Notre pays doit reprendre le contrôle de ses approvisionnements en matières stratégiques et intégrer davantage de verre, plastique, carton et métaux « made in France » pourra permettre d'atteindre cet objectif.

Les entreprises de la filière du Recyclage et de valorisation des déchets ont tout mis en œuvre pour maintenir les activités de collecte et de tri des déchets produits par les ménages et les professionnels, garantissant ainsi la continuité des services essentiels tout en préservant les chaînes d'alimentation d'autres industries.

Les industriels appellent également les ménages et les entreprises à maintenir leurs gestes de tri en cette période de confinement et appellent de leurs vœux une réouverture de déchetteries et de certains centres de tri afin de ne pas fragiliser notre industrie nationale du recyclage et de la valorisation.

Ils accueillent avec soulagement et confiance les annonces de reprise progressive de certains secteurs industriels (automobile, BTP ...) qui permettront un redémarrage du flux amont de collecte et ainsi davantage d'incorporation de matières plastiques recyclées.



Les producteurs de MPR s'inquiètent du fait que la chute du prix du baril de brut entraîne mécaniquement une chute du prix des matières premières et tout particulièrement plusieurs résines vierges (en particulier PE, PET et PP). Cela incite certains acteurs à remettre en cause leurs engagements volontaires en profitant de cette crise pour remplacer les matières premières de recyclage (MPR) par des résines vierges devenues moins chères.

Les industriels demandent donc au gouvernement de prendre toutes mesures incitatives favorisant les donneurs d'ordres intégrant du recyclé français. Il serait utile en cette période cruciale pour nos métiers, de renforcer les bonus-malus sur l'incorporation de matières recyclées et une mise en œuvre d'un taux minimum d'incorporation obligatoire. Il conviendra également de s'assurer du strict respect des engagements volontaires, dans le cadre de l'objectif du 100% plastique recyclé en 2025, en vérifiant que les acteurs, qui se sont publiquement engagés, respectent leurs taux d'incorporation de MPR durant cette crise du Covid-19.

Ils appellent de leurs vœux, à l'image d'Emmanuel Macron dans son discours du 13 avril 2020, à ce que le redémarrage industriel et économique ne se fasse pas au détriment de l'économie circulaire. Ils se réjouissent donc que le gouvernement continue à encourager les acteurs de la collecte, du tri et du recyclage à s'inscrire dans cette dynamique et à garder le cap pour profiter ainsi des économies de carbone et d'énergie renouvelable qu'apportent les matières recyclées.

**Une sortie de crise par le haut est possible à la condition que l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur se montre solidaire.**

*Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP) est l'organisme français représentatif des entreprises qui gèrent en France une unité de régénération de matières plastiques. Le SRP constitue un maillon indispensable de la filière plastique. Ses membres représentent plus de 75 % de la capacité de régénération des matières plastiques en France et produisent des Matières Premières de Recyclage (MPR). Retrouvez-nous sur [www.srp-recyclage-plastiques.org](http://www.srp-recyclage-plastiques.org)*

Contact presse : Robert DJELLAL - [robert.djellal@srprecycle.com](mailto:robert.djellal@srprecycle.com) - Tel : 06 31 77 43 72

*Le Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD) rassemble 70 entreprises indépendantes représentant plus de 26 000 collaborateurs dans toute la France. Le SNEFiD agit pour améliorer le tri et la valorisation des matières recyclables, pour préserver les emplois d'avenir et innover vers un service de proximité de qualité. Retrouvez-nous sur [www.entrepreneursdudechet.fr](http://www.entrepreneursdudechet.fr)*

Contact presse : Guénola GASCOIN - [guenola.gascoin@snefid.fr](mailto:guenola.gascoin@snefid.fr)